



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Paris, le 11 Mai 2007

Déclaration liminaire des représentants du SNUI élus à la CAP n°6 1ères affectations Catégorie C

Cette CAP de 1ères affectations se tient alors que la CAP du mouvement des titulaires n'est pas terminée. Cela arrive rarement mais à force de trop serrer les calendriers, ça bloque.

Déjà l'année dernière, le SNUI demandait que le recrutement des stagiaires se fasse avant le mois de Mai. Auparavant, l'administration nous opposait le fait de la campagne IR au mois de mars, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les stagiaires arrivent dans les services en pleine campagne DPR.

L'administration peut tout à fait modifier la période d'affectation.

Concernant le stage C10, l'administration n'a prévu que 4 semaines au lieu de 5. Le SNUI réaffirme que la formation initiale est trop courte.

Le SNUI rappelle également que les stagiaires doivent avoir un suivi pendant leur 10 mois de stage. Ils ne doivent en aucun cas être considéré comme des titulaires.

Les départements accessibles aux 1ères affectations ne sont pas surprenants. Le SNUI espère vivement que cette CAP permettra d'améliorer la situation de plusieurs lauréats, notamment ceux issus du concours Ile de France.

En effet, même si l'affectation s'effectue en région Ile de France, les distances et les temps de trajet peuvent être très importants notamment de banlieue à banlieue.

Certains lauréats nous ont déjà fait part de leur intention de renoncer si leur affectation ne bougeait pas.

Autre sujet que le SNUI souhaite aborder, le logement et le peu de temps accordés aux lauréats pour trouver de quoi se loger surtout en région parisienne. Le SNUI tient également à relater la réflexion faite à une stagiaire au sujet du logement : « oui, il y a des foyers, et si vous ne trouvez pas, vous trouverez bien une tente canal Saint Martin ». Quelle délicatesse et quelle image donne-t-on de la DGI et de l'administration ?

Le SNUI tient également à aborder les affectations de la DRESG. Apparemment, des postes seraient vacants à l'ACIP située à Paris. Les agents actuellement en formation ont eu connaissance de cette information et que certains d'entre eux pourraient y être affectés

Le SNUI tient à rappeler que les affectations ACIP sont des affectations nationales. Il faut donc demander DRESG PARIS ACIP.

Ces postes pourraient intéresser des agents qui veulent Paris.

Comme nous l'avons déjà dit et répété, le SNUI souhaite que la liste complémentaire du concours soit appelée le plus rapidement à l'activité conformément à l'engagement pris par le Directeur Général Adjoint lors de l'audience du 24 avril.